

Master en présentiel après une licence à distance

Par **Camilles**, le **24/08/2020** à **17:22**

Bonjour à tous,

Admise à la licence de droit à distance de Paris II je me demande si certains d'entre vous ayant fait une licence à distance ont pu intégrer un master en présentiel par la suite ?

Le professeur Patrick Morvan indique sur son blog n'avoir jamais été confronté à un dossier d'étudiant ayant fait sa licence à distance lors de recrutement pour son master. Il trouve même l'idée étrange.

Savez-vous si c'est un sentiment largement partagé par les universitaires ?

On nous vend une licence équivalente en tout point avec celle dispensée en présentiel mais le point de vue n'est apparemment pas partagé par tous les professeurs de l'université.

Merci d'avance

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/08/2020** à **11:57**

Bonjour

Personnellement, je ne vois pas ce qu'il y a d'étrange, surtout si l'enseignement à distance n'est plus proposé au niveau du Master.

A mon avis, on ne peut pas refuser un étudiant en Master sous prétexte qu'il a fait ses études à distance. Comme vous le soulignez une licence reste une licence. Le fait qu'elle ait été accomplie en présentiel ou à distance ne devrait pas être un critère pour la sélection en Master.

Par **Crazy student**, le **05/09/2020** à **16:30**

Ce n'est pas le même type qui raconte qu'à moins de 12 de moyenne on n'avait aucune chance d'obtenir un master ? Il faut se garder de croire ce que peut dire un professeur qui n'a jamais que le point de vue de son université. Je rejoins Isidore je ne vois pas pourquoi ça serait rédhibitoire, surtout qu'en général les licences à distances sont prévus pour des gens qui ne peuvent pas faire autrement.

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/09/2020** à **10:15**

Effectivement ! Les propos de Monsieur Morvan ne concernent que sont Master.
Je connais de nombreux étudiants qui ont réussi à intégrer un M2 alors qu'ils avaient moins de 12 de moyenne (il y en a même un qui fait une thèse).